



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010
D - 20100445

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/07/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 juillet Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, (quitte la séance de 15 h 50 à 16 h 50) M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (présent jusqu'à 16 h 40), Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Fabien ROBERT, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Constance MOLLAT, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Fourniture de plantes destinées au fleurissement des parcs et jardins et à la décoration pour les manifestations de la ville de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de plantes destinées au fleurissement des parcs et jardins et à la décoration pour les manifestations de la ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des parcs et jardins.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

- | | |
|-------|--|
| Lot 1 | Jeunes plants d'annuelles et bisannuelles (motte de diamètre de 20 mm minimum)
Montant minimum de 25 000 € HT
Société GRAINES VOLTZ qui consent un rabais sur catalogue de 41,78 % |
| Lot 2 | Boutures racinées de chrysanthèmes
Montant minimum de 4 000 € HT
Etablissements HORTICOLES MAGUY qui consent un rabais sur catalogue de 23 % |
| Lot 3 | Semences florales et potagères
Montant minimum de 3 000 € HT
Société MILLET DIFFUSION SEMENCES qui consent un rabais sur catalogue de 35,87 % |
| Lot 4 | Semences de prairies fleuries
Montant minimum de 800 € HT
Société CIC qui ne consent pas de rabais |
| Lot 5 | Plantes vertes et potées fleuries (toute taille), matériel spécifique de fleuriste
Montant minimum de 20 000 € HT
Société SICAMUS qui ne consent pas de rabais |
| Lot 6 | Bulbes, rhizomes et griffes
Montant minimum de 5 000 € HT
Société VERVER EXPORT qui consent un rabais sur catalogue de 8 % |

Les marchés à bons de commande avec un minimum, et sans maximum, seront conclus pour une durée de un an reconductibles expressément 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 6068.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 juillet 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE